



# Que recouvre le concept de développement durable ?

Robert Joumard

► **To cite this version:**

Robert Joumard. Que recouvre le concept de développement durable?. Fifth Int. Conf. on Energy, Materials, Applied Energetics and Pollution, ICEMAEP2019, Mentouri brothers Constantine 1 univ., Constantine, Algeria, Oct 2019, Constantine, Algérie. pp.2067 - 2077. hal-02398387

**HAL Id: hal-02398387**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02398387>**

Submitted on 7 Dec 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# QUE RECOUVRE LE CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Robert JOUMARD <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Directeur de recherche émérite, Laboratoire Environnement, Aménagement, Sécurité et Eco-conception, Univ. de Lyon / IFSTAR / AME, 69500 Bron, France, robert.joumard@laposte.net

## RÉSUMÉ

L'expression développement durable et l'adjectif durable ont investi les discours et les écrits sans que le sens en ait été clairement défini, ce qui en fait souvent un concept assez vide. Notre objectif est de définir ce concept aussi clairement que possible. Nous faisons tout d'abord une analyse historique des concepts de développement et de développement durable, qui montre notamment que les préoccupations qui y sont liées aujourd'hui sont loin d'être nées avec le rapport Brundtland. Nous analysons ensuite ses principales dimensions et leurs relations dans la littérature de ces trente dernières années. Les dimensions comme leurs relations sont très diverses, et surtout généralement très peu définies. Pour tenter de dépasser cette imprécision, nous cherchons à définir précisément ses dimensions. Cela nous permet de proposer une définition du concept à travers 6 dimensions hiérarchisées, susceptible d'éviter les perversités : économie élargie, justice sociale, environnement, besoins et droits, démocratie, et long terme.

**Mots clés :** *historique, développement, développement durable, dimensions, définition.*

## 1. INTRODUCTION

Les termes « développement durable », « durabilité » et « durable » sont utilisés abusivement ou carrément détournés de leur sens par de nombreux acteurs sociaux. Certains les utilisent sans comprendre son acception originelle, tandis que d'autres les détournent délibérément et les utilisent comme un écran de fumée cachant mal un « *business as usual* » insoutenable, pervertissant ses principes fondamentaux ou simplement les négligeant (Waas et coll., 2011).

Il en est ainsi de nombreux documents présentant des orientations politiques dans différents domaines comme de beaucoup des Agendas 21 qui ne prennent en compte le développement durable que dans le discours, mais ni dans les études ni dans les décisions : « durable » est un grand chapeau aux petites conséquences, couvrant le discours traditionnel en y insérant quelques considérations sur l'environnement. Durable ne signifie alors que le respect de quelques règles minimales en rapport avec l'environnement. Ces comportements se résument à des déclarations d'intention aussi tonitruantes que dépourvues de suite : en parler beaucoup, en faire peu.

D'autres sont plus proches de la supercherie, quand le discours durable couvre une réalité clairement non durable, qui peut aller jusqu'à violer en permanence ses règles les plus élémentaires. Pour se qualifier de durable, il suffit de montrer que son activité a un intérêt quelconque en regard de l'économie, de l'écologie ou du social, de préférence dans cet ordre-là. De nombreux organismes et entreprises l'emploient ainsi dans un sens tout à fait dégradé. Ainsi d'une grande compagnie aérienne française qui présente la croissance de ses émissions de CO<sub>2</sub> comme tout à fait soutenable et preuve de la conscience élevée qu'elle a de ses devoirs à l'égard des générations actuelles et futures, arguant qu'elle pourrait émettre encore plus...

En parallèle, malgré de nombreux engagements nationaux et internationaux au plus haut niveau, en dépit de mesures diverses pour l'environnement ou le développement durable, force est de constater que la mise en œuvre du développement durable est un échec. Nous sommes même loin d'en avoir pris le chemin et n'en sommes qu'aux prémices. Il est en effet tout de même étonnant voire consternant que la communauté scientifique mondiale ne cesse depuis longtemps d'alerter sur les conséquences catastrophiques pour des milliards d'êtres

humains des politiques actuelles, notamment quant aux effets du réchauffement climatique ou quant à la chute dramatique de la biodiversité (IPCC, 2018 et Diaz et coll., 2019 pour ses derniers rapports), mais que la réponse politique soit aussi inconsistante et inefficace (Rees, 2010).

Pour dépasser cette situation et espérer atteindre les objectifs du développement durable, il faut combattre les mésusages du concept. Nous nous proposons donc d'en revisiter les principes fondamentaux et leur évolution. L'historique des notions de développement puis de développement durable nous permettra de mieux les définir, avant d'en proposer une typologie actualisant et précisant ces principes fondamentaux (voir Joumard, 2011a, pour plus de détails).

## **2. HISTORIQUE DE LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT**

Le terme de développement a recouvert tout d'abord des préoccupations économiques et sociales (par exemple Pacte de la Société des Nations de 1919 ; Déclaration de Philadelphie de la Conférence internationale du travail de 1944). Le développement est alors une notion à la fois quantitative et qualitative et est loin de se limiter à la création de richesses économiques. Puis, dans son discours d'investiture de 1949, le président des États-Unis H. Truman inaugure « l'ère du développement ». Ce texte fondateur parle pour la première fois selon Rist (2001) de « sous-développés » et de la nécessité du développement. Il énonce trois idées essentielles :

- Il caractérise les habitants de la moitié du monde comme sous-développés, c'est-à-dire pauvres, miséreux, mal nourris, malades, primitifs. Du jour au lendemain, deux milliards d'habitants de la planète vont brusquement perdre leur spécificité, leur culture, leur identité pour n'être plus que des sous-développés.
- Le développement, la croissance économique, sont les seules politiques capables d'assurer à l'humanité épanouissement et prospérité.
- Leur prospérité sera le résultat des investissements des pays développés dans les pays du Sud.

Le concept de développement remplaça insensiblement celui de progrès dans la littérature sur le développement économique du 20<sup>e</sup> siècle. Il signifie alors l'accession à la croissance économique durable (au sens premier du terme) et soutenue (Grinevald, 2004), les deux termes de développement et de croissance étant considérés comme rigoureusement équivalents.

Ce modèle occidental de développement est le modèle de référence. Il est soutenu par un fort courant rationaliste et analytique, où science et technique sont à même de résoudre à peu près tous les problèmes par une domination progressive de l'homme sur la nature, à la suite de Francis Bacon et Descartes. Le progrès est conçu comme un processus directionnel et sans limite : il a un sens et ne connaît que l'incapacité des hommes comme limite, et la croissance en est une condition nécessaire (Villeneuve et Richard, 2005).

Le concept de développement a ensuite subi une évolution majeure dans les années 1980 lors de la vague néolibérale : d'un projet d'industrialisation et de mécanisation de l'agriculture géré par l'État sous la protection d'un marché national relativement protégé, avec la participation d'entreprises privées et éventuellement de l'aide internationale, il s'est transformé en un projet géré essentiellement par de grandes entreprises privées dans un environnement de concurrence « libre et non faussée », c'est-à-dire des marchés totalement ouverts (Wai, 2007).

Le terme de développement est donc très chargé historiquement, que ce soit du point de vue des relations internationales, du bien-être d'une grande partie du monde, du rapport à soi-même et aux autres, ou du rapport aux écosystèmes comme on le verra plus loin. En même temps, ce terme est polysémique. Ainsi Sen (1999/2000) propose une conception du développement comme « processus d'expansion des libertés réelles dont les personnes peuvent jouir », en reprenant l'idée de croissance, du plus, du mieux, mais appliquée aux libertés. On retrouve cette idée dans le Rapport mondial sur le développement humain 2000 du PNUD avec le développement humain, « processus d'élargissement des choix des individus, via l'expansion des capacités et des potentialités humaines ».

Le concept de développement est donc assez vague et polysémique, mais pâtit de l'acception d'origine du sous-développement très liée aux conceptions et aux intérêts occidentaux. Il est cependant, au-delà de cette acception particulière, quelque chose d'orienté, de finalisé, allant vers une amélioration de la qualité de vie des citoyens.

### 3. LA RENAISSANCE DU CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

On associe très fréquemment le développement durable au rapport Bruntland publié en 1987, qui apparaît ainsi comme l'initiateur de cette démarche. Or, ce rapport n'a initié ni le concept, ni l'expression.

La problématique écologique est très présente bien avant le 20<sup>e</sup> siècle. Ainsi l'Ordonnance royale de Brunoy invite en 1346 les maîtres des forêts à les gérer « *en regard de ce que lesdites forez se puissent perpétuellement soustenir en bon estat* », préoccupation toujours d'actualité au 18<sup>e</sup> siècle où on s'émeut de la surexploitation forestière, par exemple en France (Réaumur, 1721 ; Le Roy, 1757) ou en Allemagne où von Carlowitz utilise l'expression « *nachhaltende Nutzung* » (utilisation durable) en 1713 dans son ouvrage sur l'économie forestière. En 1828, Say (1840) s'inquiète de la prochaine disparition de l'énergie fossile, tandis que pour Cournot (1863/1981), un taux de croissance constant à long terme, c'est-à-dire une croissance exponentielle, est une vue de l'esprit. Marsh (1864) est l'un des premiers auteurs à mettre en évidence l'impact de l'homme sur l'environnement. Pollutions, protection de la diversité biologique, finitude des ressources naturelles, prise en compte du long terme, solidarité avec les générations futures, gestion à l'équilibre, consommation ostentatoire, inégalité des générations présentes, et impossible croissance continue sont donc des notions et des préoccupations anciennes.

Ces préoccupations écologiques semblent refluer au cours du 20<sup>e</sup> siècle pour se réduire pour l'essentiel aux préoccupations sanitaires à proximité des sources importantes de pollution. Elles réapparaissent quelques décennies plus tard. En 1948, deux naturalistes, Fairfield Osborn et William Vogt, illustrent les premiers cris d'alarme (Grinevald, 2004). En parallèle, le Brésilien Josué de Castro aborde le thème de la faim en 1946 sous un angle que l'on appellerait aujourd'hui soutenabilité : « Il ne suffit pas de produire des aliments, il faut encore qu'ils puissent être achetés et consommés par les groupes humains qui en ont besoin. » Quant à la compatibilité entre la conservation de la diversité biologique et l'utilisation des ressources naturelles dans l'intérêt des populations locales, elle est traitée par l'UNESCO dès 1957.

Au début des années 1970 apparaît le concept d'écodéveloppement où les activités économiques sont explicitement subordonnées à des considérations écologiques et sociales (Sachs, 1972, repris par exemple par le rapport de Dag Hammarskjöld préparé à l'occasion de la 7<sup>e</sup> Assemblée générale extraordinaire des Nations unies des 11-12 septembre 1975). Avec l'appui du PNUD, Sachs et coll. (1981) indiquent que « cette perspective renvoie immédiatement à ce qu'on pourrait appeler la logique des besoins, par opposition à la logique de la production. »

En 1972, le travail réalisé à la demande du Club de Rome par les chercheurs du Massachusetts Institute of Technology va marquer un tournant décisif dans la remise en cause de la croissance économique et du modèle de développement occidental. Il s'agit du rapport Meadows qui va connaître un succès retentissant (Meadows et coll., 1972).

L'expression développement durable a été quant à elle proposée pour la première fois en 1980 dans la Stratégie mondiale de la conservation, sous-titrée *La conservation des ressources vivantes au service du développement durable* et publiée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN, devenue depuis l'Union mondiale pour la nature), le Fonds mondial pour la nature (WWF) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Une fois de plus, on met en évidence l'impact des activités humaines sur l'environnement ; on souligne leurs effets destructeurs, combinés avec la pauvreté d'une majorité de la population de la terre en contraste avec la richesse d'une minorité hautement consommatrice.

Un peu plus tard, la Charte mondiale de la nature publiée par l'ONU en 1982 préfigure largement la notion de développement durable, à travers la prise en compte des générations futures, les besoins, le principe de précaution et la participation des citoyens aux décisions. Mais, si cette idée que l'on appellera plus tard développement durable était alors largement partagée dans le milieu des spécialistes de l'écologie et de l'environnement, elle fut aussi largement ignorée ailleurs ou, dans le meilleur des cas, mal comprise.

Puis est fondée en 1983 la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par G.H. Brundtland, dont les membres sont issus en majorité des pays en développement et viennent des sphères de la politique, de l'économie, du syndicalisme ou de la diplomatie. Elle soumet son rapport (WCED, 1987/CMED, 1989) à l'Assemblée générale des Nations unies, qui l'adopte à l'unanimité en 1987. Pour ce rapport Brundtland, *le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :*

- *le concept de besoin, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité,*
- *l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose à la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.*

Ce rapport poursuit : *Même au sens le plus étroit du terme, le développement durable présuppose un souci d'équité sociale entre les générations, souci qui doit s'étendre, en toute logique, à l'intérieur d'une même génération.*

Remarquons que, trois ans après la parution de ce rapport, aucun éditeur français ne voulait prendre le risque de publier ce rapport « sans avenir », arrivé en France grâce au courage d'un éditeur québécois et de quelques pionniers importateurs avant d'être traduit dans de nombreuses langues. La référence considérée aujourd'hui comme essentielle a donc été loin de l'être par tous au moment de sa parution... Le rapport Brundtland n'apporte cependant rien de nouveau par rapport aux idées publiées antérieurement, mais il est un fantastique message d'espoir en « un avenir plus prospère, plus juste, plus sûr », soulignant « la possibilité d'une nouvelle ère de croissance économique », capable d'assurer « un progrès durable » pour toute l'humanité, ce qui a permis la prise en charge de la problématique du développement durable au niveau politique international.

La consécration du développement durable aura finalement lieu lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro et a réuni notamment 110 chefs d'État et de gouvernement. La Déclaration de Rio qui en est issue regroupe, autour du terme de développement durable, l'ensemble des valeurs communes qui ont permis de créer le consensus sur des questions d'environnement et de développement. À sa suite, l'Agenda 21 des Nations unies constitue un plan d'action pour le 21<sup>e</sup> siècle adopté lui aussi à Rio. Cependant ni la Déclaration de Rio ni l'Agenda 21 ne mentionnent le triptyque environnement – social – économie, la problématique restant axée autour de deux pôles (environnement et développement). L'aspect social et le triptyque n'apparaîtront explicitement que plus tard, parmi les premiers dans Munasinghe (1993) qui distingue un « objectif économique », un « objectif écologique – ressources naturelles » et un « objectif social – pauvreté/équité ».

Par la suite, une dimension institutionnelle, appelée aussi « démocratie » ou « gouvernance » a été de plus en plus prise en compte, formant parfois une 4<sup>e</sup> dimension.

Après plus de 40 ans d'évolution du concept, il a été entériné par l'engagement de la plupart des pays pour les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui constituent, avec leurs 169 cibles, le cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, formellement adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies de septembre 2015. Les ODD ne forment cependant pas une définition théorique du développement durable, mais un programme politique à l'usage des décideurs, un ensemble d'objectifs politiques.

## 4. UNE RÉALITÉ NON OCCIDENTALE

Cette renaissance du concept de développement durable n'est cependant une renaissance que pour les civilisations issues des religions du Livre qui mettent l'homme au centre de l'univers et laissent la nature à sa disposition, tandis que les religions de l'Orient (hindouisme, bouddhisme, taoïsme...) et les religions animistes sont plus intégratives, plus holistiques. Les sociétés traditionnelles, natives ou primitives, voire anciennes, en tout cas antérieures ou extérieures au mode de développement de la société occidentale, ont en effet certaines caractéristiques qui les différencient de l'Occident et se rapprochent du concept de développement durable : leur conception cyclique, des valeurs d'*être* plutôt que d'*avoir*, et l'harmonie entre l'homme et la nature.

Ainsi la Grèce antique ignore le concept de progrès, car pour elle la marche du monde est un éternel retour. De manière similaire, les sociétés traditionnelles ont aussi, fréquemment, une conception cyclique du temps comme le montre Rabourdin (2005). Pour Caillé (1989), au cœur du fait humain se trouve le don entendu comme triple obligation de donner, recevoir et rendre, qui est un invariant anthropologique. Le don d'une chose matérielle se traduit, pour le donateur, par une plus haute responsabilité, c'est-à-dire une valeur d'*être* et non une valeur d'*avoir*. C'est le souci de l'autre qui fonde la réciprocité. Celle-ci conduit donc à la solidarité, au bien commun, au service public. Lammel et Resche-Rigon (2007) montrent enfin combien dans les sociétés plutôt individualistes dominant des systèmes de représentation analytiques : le monde est constitué d'une collection d'objets individuels, discrets, qui possèdent chacun des propriétés ; l'objet est isolé de son contexte, la compréhension se focalise sur les caractéristiques propres à l'objet. Au contraire, dans les sociétés ayant une pensée holistique, celle-ci prend en considération l'ensemble du contexte et les relations de l'objet avec le contexte, en expliquant et en prévoyant les événements à partir de ces relations. Le monde est une collection d'objets et surtout de relations qui entretiennent la solidarité entre les objets : on a un principe de relation. L'être humain faisant partie de la nature ne se distingue pas en tant qu'objet indépendant. Le but de la société est donc l'harmonie entre l'homme et la nature ; les forces de la nature ne sont pas vues comme des phénomènes à maîtriser et exploiter, mais des éléments sur lesquels nous pouvons nous appuyer et qu'il nous faut respecter, dont parfois nous devons nous protéger. Il en est ainsi entre autres dans la société chinoise, la société des Indiens Totonagues du Mexique, des Inuits du Canada ou des Baduis d'Indonésie (Lammel et Resche-Rigon, 2007), des Indiens Kogis de Colombie (Jullien, 2004), chez les populations africaines littorales de Guinée, et plus généralement en Afrique noire (Wai, 2007).

De nombreux éléments du développement durable se retrouvent donc dans des concepts non occidentaux, chacun de ceux-ci apportant des éclairages potentiellement enrichissants sur le développement durable. En effet, si la conscience de notre appartenance à l'écosystème terre – au même titre que l'air, les plantes, les sols, l'eau ou les animaux – n'a été au 20<sup>e</sup> siècle que tardivement reconnue dans les pays développés, elle est restée vivace dans nombre de sociétés non occidentales, malgré l'idéologie dominante au niveau mondial. Pour ces sociétés, les bases écologiques de la vie sur la planète doivent être garanties en priorité, avant les intérêts économiques, car elles sont indispensables au développement humain. Nous avons sans doute beaucoup à apprendre d'elles.

## 5. DÉFINIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 5.1. La variété des définitions du développement durable

Le développement durable est souvent présenté selon trois à six dimensions, mais la définition de chacune d'elles comme leurs interrelations sont extrêmement variables d'un auteur à l'autre. Historiquement, la dimension environnementale ou écologique vient s'ajouter au développement économique et social, puis les deux aspects économique et social sont dissociés pour former deux des piliers du développement durable à côté de l'environnement. Les aspects institutions/gouvernance, long terme et besoins sont tantôt isolés, tantôt intégrés à certaines des trois autres dimensions. La culture est parfois ajoutée, voire l'éthique. En voici deux exemples :

- L'UNESCO en reste dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour l'éducation en vue du développement durable aux trois dimensions classiques dont les composantes sont clairement identifiées : pour la dimension économique, la réduction de la pauvreté, la responsabilité et les obligations des entreprises, et l'économie de marché ; pour la dimension sociale, les droits humains, la paix et la sécurité humaine, l'égalité de genre, la diversité culturelle et la compréhension interculturelle, la santé, le sida, et la gouvernance ; pour la dimension environnementale, les ressources naturelles (eau, énergie, agriculture et biodiversité), les changements climatiques, le développement rural, l'urbanisme durable, et la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets.
- Riffon et Tremblay (2016) proposent une typologie à six dimensions (écologique, sociale, économique, éthique, culturelle et de gouvernance) dont le contenu précis se caractérise par de très nombreux doublons et incohérences, voire tautologies (la mobilité durable étant par exemple une sous-dimension du développement durable).

Il est remarquable que les mêmes trois premières dimensions ne recouvrent pas du tout les mêmes contenus selon ces deux typologies, ce qui est très fréquent, voire général.

Si le volet économique semble assez bien défini (la valeur ajoutée, les revenus), le volet social est rarement explicité et est source de confusion : il inclut parfois tous les aspects sociétaux, c'est-à-dire tous les impacts sur la société (y compris des aspects environnementaux), ce qui est extraordinairement large... mais n'inclut pas toujours l'équité. Il en est de même du pilier environnemental, qui n'est le plus souvent qu'un terme vague, se référant parfois à la qualité de vie, parfois aux ressources naturelles indispensables à la vie ou à l'activité économique, voire à la nature.

La prise en compte du long terme est très fréquente mais pas systématique. Elle est souvent considérée comme fondamentale, et parfois appelée soutenabilité. Elle est généralement associée aux besoins des générations actuelles et futures. Les besoins ne sont jamais précisément définis alors que cette notion pose de redoutables problèmes : personne ne peut dire où commencent et où finissent les besoins, même parmi les plus fondamentaux (besoins alimentaires mis à part), à moins de définir le besoin par la demande solvable, c'est-à-dire que le revenu de chacun détermine l'étendue de ses besoins. Enfin la signification du mot gouvernance est et demeure très variable, mal éclaircie en général, inconsistante dans de trop nombreux cas, mais parfois aussi très construite (Hermet et coll., 2005) : elle oppose ainsi souvent les gouvernements aux « parties prenantes », sans jamais identifier les gouvernements à la démocratie, et les citoyens disparaissant derrière des parties prenantes mal définies mais dont le pouvoir est proportionnel à leur puissance financière. Cette dimension recouvre plus largement différents aspects : la participation, les institutions, la démocratie... La culture et l'éthique sont rarement mentionnées.

La présentation du concept de développement durable sous la forme de piliers et de dimensions annexes apparaît donc particulièrement floue, extrêmement variable d'un auteur à un autre, sans qu'il n'y ait eu à notre connaissance de travail réellement fouillé sur son sens, que ce soit du point de vue théorique ou du point de vue pratique, malgré la notoriété du concept. Il y a cependant plus ou moins accord aujourd'hui pour considérer trois dimensions parallèles – l'économique, le social et l'environnement, ainsi que trois autres dimensions – les besoins, le long terme, la participation / gouvernance. Ce qui différencie le plus les différentes approches du développement durable, c'est la place accordée aux écosystèmes, à la nature, et secondairement celle accordée à l'équité sociale et aux besoins humains. Il est remarquable que le social, pour mentionné qu'il soit, soit le parent pauvre de la réflexion, dominée par les rôles relatifs de l'économie et de l'environnement, qui sont souvent analysés en détail.

Les relations entre les trois premières dimensions sont considérées habituellement comme essentielles, tout en étant ouvertes à interprétation. Elles sont souvent représentées sous forme graphique, chaque représentation graphique étant propre à un type de relation comme on le voit Figure 1. Elles se réfèrent souvent à des approches

différentes du développement durable : approche économique, faible ou forte, ou approche systémique.

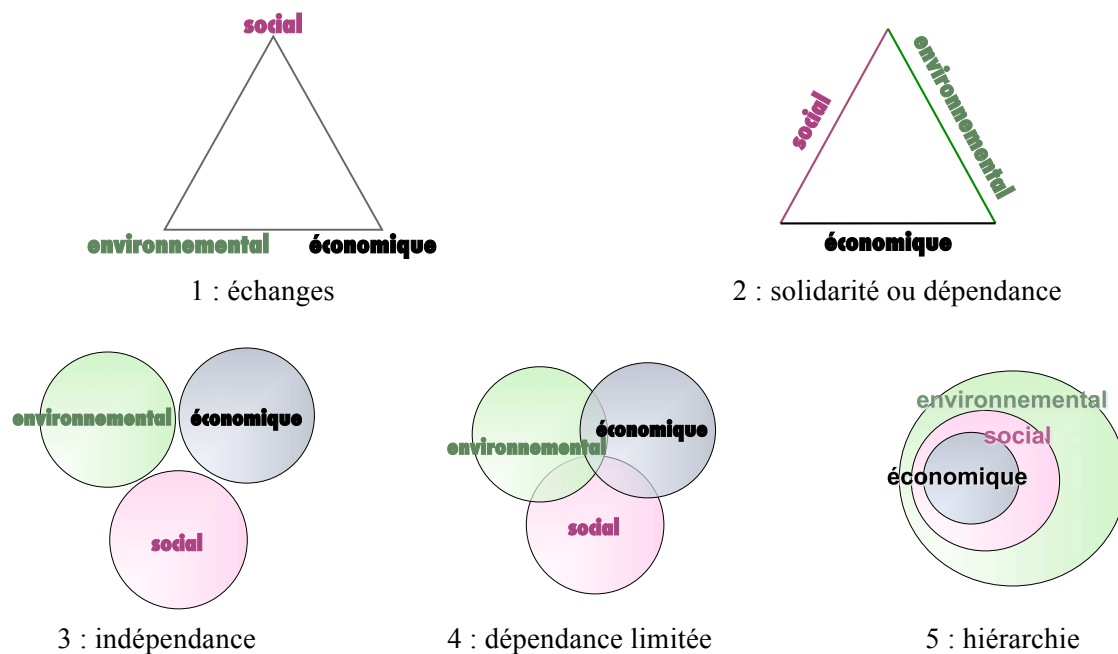


FIGURE 1 : Cinq manières de représenter les trois premières dimensions du développement durable, et leur signification en termes de relations.

## 5.2. Comment définir le développement durable ?

Finalement, comment définir le développement durable, au vu de l'imprécision et du flou du concept ?

Précisons tout d'abord que ce concept est toujours construit socialement, car finalement le sens que nous donnons au mot « soutenabilité » ou à l'expression « développement durable » dépend entièrement de nos aspirations c'est-à-dire du type de monde dans lequel nous voulons vivre et que nous voulons léguer aux futures générations (Waas et coll., 2011).

Une société étant toujours évolutive, le développement durable doit être pensé plus comme un objectif ou une utopie que comme un état final parfait ou un paradis terrestre. Mais c'est une utopie qu'il faut tenter d'atteindre de manière urgente et donc une utopie qu'il faut avoir clairement en tête. Nous en proposons une typologie, c'est-à-dire un ensemble de dimensions ou piliers, qui, avec leurs interrelations, le définissent. Mais, pour dépasser les multiples contradictions entre les différentes définitions de fait du développement durable et pour sortir du flou qui les caractérise, il est primordial de définir précisément chacune de ces dimensions.

La typologie doit répondre aux caractéristiques de toute typologie, c'est-à-dire être formée de dimensions qui se recouvrent le moins possible et soient les plus indépendantes possible. Cela ne signifie pas que les dimensions n'aient aucune relation entre elles, mais seulement qu'une même composante ou sous-dimension ne doit pas se retrouver dans plusieurs dimensions. La typologie doit aussi être logique et justifiée. Cela exige d'avoir des dimensions et des composantes clairement définies. Le développement durable étant un concept appartenant au débat public et non une affaire de spécialistes, chacun doit pouvoir comprendre *a priori* le contenu de ces dimensions et composantes.

Enfin, le concept se prêtant à des évaluations (évaluation de durabilité), il est important que la place accordée à chaque dimension et au sein de chacune d'elles à chaque composante soit claire pour qu'il n'y ait pas de malentendu, voire d'entourloupe en sur ou sous-pondérant discrètement telle ou telle composante.



Le premier élément de la définition concerne ses dimensions. Nous proposons de reprendre les trois dimensions classiques du concept – économique, sociale, environnementale – et les trois autres dimensions transverses – long terme, besoins, et participation – dont les deux dernières sont moins fréquemment associées au concept. Nous les redéfinissons en en modifiant quelque peu les contours, afin que toutes ces dimensions correspondent à la fois aux enjeux relativement nouveaux qui ont été « redécouverts » à la fin du 20<sup>e</sup> siècle (environnement, long terme), et aux enjeux plus anciens (économique, social, démocratie, voire besoins et droits). Ces six dimensions couvrent ainsi l'ensemble des préoccupations sociétales actuelles. On peut les définir de la manière suivante :

- La *dimension économique élargie* peut être définie comme la production et l'échange de biens et de services qui font ou non l'objet d'un échange marchand, et les niveaux de santé, d'éducation et de connaissances des personnes. Cette définition correspond à l'objet de l'Indice de développement humain du PNUD, plus large que l'objet du PIB.
- La *dimension de justice sociale* est la cohésion sociale, c'est-à-dire la justice sociale entre personnes, la solidarité, l'égalité d'accès à différentes catégories de biens et services, à un environnement de qualité, l'égalité de satisfaction des besoins fondamentaux et de jouissance des droits fondamentaux.
- La *dimension environnementale* concerne l'ensemble des impacts des activités humaines sur les ressources, les écosystèmes, la santé humaine, le bien-être des hommes et des femmes, et le patrimoine anthropique (cf. Joumard, 2011b pour une description précise).
- La *dimension des besoins et droits* couvre à la fois les besoins fondamentaux, les droits fondamentaux individuels et collectifs et les droits de la nature. Les besoins fondamentaux sont à entendre au sens de dimensions les plus fondamentales de l'épanouissement humain, des raisons de l'action qui ne demandent aucune autre justification et ne sont pas négociables : subsistance, protection, affection, compréhension, participation, temps libre, création, identité, et liberté, à croiser avec les catégories existentielles être, avoir, faire et interagir (Max-Neef et coll., 1986/1991 ; Rauschmayer et coll., 2008).
- La dimension de gouvernance ou de participation doit être comprise comme la définition des choix collectifs par l'ensemble des hommes et des femmes, qui sont libres et égaux en droit et jouissent des droits individuels et collectifs fondamentaux. Il s'agit donc de la *dimension démocratique* au sens fondamental du terme démocratie qui est loin de se réduire à la démocratie représentative.
- La *dimension du long terme* consiste à se préoccuper de l'évolution des autres dimensions dans le futur long, au minimum de l'ordre de plusieurs générations, afin que nos décisions n'aient pas d'impact négatif à minima sur les dimensions économique, sociale et environnementale des générations futures.

Le deuxième élément d'une définition du développement durable concerne les relations entre dimensions. Tout d'abord, comme l'avait noté il y a longtemps Passet (1979), l'économie dépend entièrement de l'environnement : la dimension de justice sociale, c'est-à-dire l'égalité entre les hommes, structure l'économie, mais ne se réduit pas à elle ; elle inclut donc l'économie. Enfin, l'environnement ne se réduit pas aux aspects sociaux. Nous retrouvons donc une hiérarchie proche de celle de Passet (Figure 1, cas n°5) : environnement > justice sociale > économie.

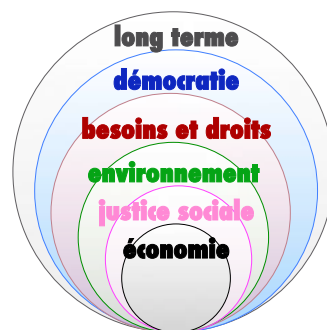


FIGURE 2 : Schéma à six dimensions hiérarchisées du développement durable

La démocratie concerne la manière de gérer l'environnement, la justice sociale et l'économie, et de définir les besoins et droits. Elle ne se conçoit pas sans droits fondamentaux, mais est loin de s'y réduire. On peut donc considérer cette dimension démocratique supérieure aux quatre autres, sans que cela signifie que l'environnement puisse être réduit à un mode particulier de relations sociales comme la démocratie, car l'environnement est un système propre largement indépendant de l'homme. Les besoins et droits fondamentaux sont plus fondamentaux que l'économie, l'égalité sociale ou les impacts sur l'environnement, tandis que la prise en compte du long terme est générale, bien que s'appliquant essentiellement aux besoins et droits et à l'environnement. Nous obtenons ainsi une structure hiérarchisée, schématisée Figure 2. Cette représentation est cependant très imparfaite, car elle n'exprime pas la complexité des relations entre les dimensions. Elle ne fait notamment pas apparaître la notion d'équilibre entre dimensions, en particulier entre les trois ou quatre premières.

## 6. CONCLUSION

Une certaine évolution de l'expression développement durable relève d'une entreprise de pervertissement du concept initial, de gommage de ses aspects novateurs, d'abandon aux manières habituelles de penser et d'agir afin que rien ne change. Cette entreprise garde l'apparence du concept, mais le vide de tout contenu. Elle dit agir, mais fuit la réalité.

Pour éviter ces mésusages, il nous paraît nécessaire d'en revenir à ses principes fondamentaux d'origine, tout en les modifiant à la marge pour prendre en compte les enjeux relativement nouveaux qui ont été redécouverts par l'Occident à la fin du 20<sup>e</sup> siècle (environnement, long terme), et les enjeux plus anciens (économique, social, démocratique, voire besoins et droits). Nous obtenons ainsi 6 dimensions (économique élargie, justice sociale, environnement, besoins et droits, démocratie, et long terme) qui nous semblent devoir être hiérarchisées. Cette typologie ne fait pas apparaître explicitement la dimension culturelle qui relève essentiellement de la dimension besoins et droits fondamentaux (droit à la connaissance, à la créativité, liberté de création...), mais qui pourrait constituer une dimension propre.

Cette définition répond à une logique certaine et est clairement énoncée. Les énoncés des dimensions correspondent notamment à leur acception populaire, ce qui rend cette définition clairement compréhensible par tout un chacun.

Cela nous amène à proposer la définition suivante du développement durable : un modèle de production, de consommation et de répartition des richesses, issu de la volonté collective des citoyens, qui permet de satisfaire les besoins fondamentaux de tous les êtres humains et de leur garantir l'exercice de leurs droits fondamentaux, et qui assure la protection de l'environnement et la permanence des écosystèmes, aujourd'hui et demain.

Le travail essentiellement bibliographique que nous avons mené, complété par un effort de redéfinition du concept de développement durable, est évidemment imparfait et ne prétend pas revisiter et conclure des décennies de recherche sur les enjeux sociétaux. C'est une contribution plus modeste qui permet d'une part de relativiser historiquement et géographiquement la nouveauté du concept, ce qui nous fait préférer parler de sa renaissance, et d'autre part de s'ouvrir intellectuellement aux autres cultures, non pas pour les copier, mais pour nous en inspirer éventuellement.

## REFERENCES

- Caillé, A. (1989). *Critique de la raison utilitaire. Manifeste du M.A.U.S.S.*, Paris : la Découverte.
- Cournot, A. (1863). *Principes de la théorie des richesses*. Paris : Vrin, 1981.
- Díaz, S., Settele, J. & Brondízio, E. (dir.) (2019). *Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. IPBES, May 6, 39 p.

[www.ipbes.net/sites/default/files/downloads/spm\\_unedited\\_advance\\_for\\_posting\\_htn.pdf](http://www.ipbes.net/sites/default/files/downloads/spm_unedited_advance_for_posting_htn.pdf) (cons. le 30 juin 2019)

- Grinevald, J. (2004). *En guise de conclusion : situation épistémologique et morale du concept de développement durable à la fin du IIe millénaire de la civilisation chrétienne de l'Occident*. In Jakubec, J. (dir.), *Le développement durable, un bilan multisectoriel provisoire*. Genève, Suisse : éd. Georgp, pp. 113-126. [www.unige.ch/sebes/textes/2004/04conclusion.html](http://www.unige.ch/sebes/textes/2004/04conclusion.html) (cons. le 30 juin 2019)
- Hermet, G., Kazancigil, A. & Prud'homme, J.-F. (dir.) (2005). *La gouvernance, un concept et ses applications*. Paris : Karthala, 228 p.
- IPCC (2018). *Summary for Policymakers*. In: *Global Warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty*. IPCC, 32 p. [https://report.ipcc.ch/sr15/pdf/sr15\\_spm\\_final.pdf](https://report.ipcc.ch/sr15/pdf/sr15_spm_final.pdf). Full report : <https://report.ipcc.ch/sr15/> (cons. le 30 juin 2019)
- Joumard, R. (2011a). *Durable ?* Bron, France : Éd. Ifsttar, Recherches R284, 292 p. <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00637532/fr/> (cons. le 30 juin 2019)
- Joumard, R. (2011b). Environmental sustainability assessments: toward a new framework. *Int. J. Sustainable Society*, Vol. 3, No. 2, pp. 133-150. <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00587027/fr/> (cons. le 30 juin 2019)
- Jullien, E. (2004). *Kogis, le réveil d'une civilisation précolombienne*. Paris : Albin Michel, 364 p.
- Lammel, A. & Resche-Rigon, L. (2007). *La pollution atmosphérique comme objet cognitif : diversité des perceptions*. In Charles, L., Ebner, P., Roussel, I. et Weill, A. *Évaluation et perception de l'exposition à la pollution atmosphérique*. Paris : la Documentation française, pp. 71-84.
- Le Roy, G. (1757). *Forêt*. In Diderot, D. et D'Alembert, J., *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. <http://diderot.alembert.free.fr/F.html#FORET> (cons. le 30 juin 2019).
- Marsh, G.P. (1864). *Man and Nature, or, physical geography as modified by human action*. New York : Charles Scribner. Reedition with an introduction, Lowenthal, D. (2003), Seattle, USA: Univ. of Washington Press.
- Max-Neef, M.A., Elizalde, A. & Hopenhayn, M. (1986). *Desarollo a escala humana : une opción para el futuro*. Santiago, Chile : Development dialogue, CEPUR and Fundacion Dag Hammarskjold, 96 p. <http://habitat.aq.upm.es/deh/adeh.html>. Traduction anglaise : *Development and human needs*. In Max-Neef, M.A. (Ed.), *Human scale development. Conception, application and further reflections*. New York and London: The Apex Press, 1991, pp. 13-54.
- Meadows, D.H., Meadows, D.L., Randers, J. & Behrens, W.W.III (1972). *Rapport sur les limites de la croissance*. In Club de Rome, *Halte à la croissance ?*, Paris : Fayard, pp. 131-309.
- Munasinghe, M. (1993). *Environmental Economics and Sustainable Development*. Washington, DC, USA: The World Bank, 112 p.
- Passet, P. (1979). *L'économie et le vivant*. Paris : Petite Bibliothèque Payot, 287 p.
- Rabourdin, S. (2005). *Les sociétés traditionnelles au secours des sociétés modernes*. Paris : Delachaux et Niestlé, 223 p.
- Rauschmayer, F., Omann, I., Frühmann, J. & Bohunovsky, L. (2008). *What about needs? Re-conceptualising Sustainable Development*. Sustainable Europe Research Institute, SERI Working Paper No. 8, Vienna, Austria, 36 p. <http://alt.seri.at/en/integrated-strategies/2009/08/19/what-about-needs-%e2%80%93re-conceptualising-sustainable-development/> (cons. le 30 juin 2019)
- Réaumur, A. (1721). *Réflexions sur l'état des bois du royaume et sur les précautions qu'on pourrait prendre pour en empêcher le dépérissement et les mettre en valeur*. Paris : Mémoire de l'Académie royale des sciences, p. 284-301. [www.academie-sciences.fr/pdf/dossiers/Reaumur/Reaumur\\_pdf/Mem1721\\_p284.pdf](http://www.academie-sciences.fr/pdf/dossiers/Reaumur/Reaumur_pdf/Mem1721_p284.pdf) (cons. le 30 juin 2019)

- Rees, W.E. (2012). *Cities as Dissipative Structures: Global Change and the Vulnerability of Urban Civilization*. In: Weinstein, M. & Turner, R. (eds) *Sustainability Science*. New York, NY: Springer, doi.org/10.1007/978-1-4614-3188-6\_12
- Riffon, O. & Tremblay, D. (2016). *Comment réaliser une analyse de développement durable ? Guide d'utilisation de la Grille d'analyse de développement durable*. Chicoutimi, Canada : Univ. Québec, 32 p. [http://ecoconseil.uqac.ca/wp-content/uploads/2017/04/Guide\\_utilisation\\_GADD\\_2016\\_SM.pdf](http://ecoconseil.uqac.ca/wp-content/uploads/2017/04/Guide_utilisation_GADD_2016_SM.pdf) (cons. le 30 juin 2019)
- Rist, R. (2001). *Le Développement, histoire d'une croyance occidentale*. Paris : Presses de Sciences Po, 443 p.
- Sachs, I., 1972. *Environmental Quality Management and Development Planning: Some suggestions for Action*. United Nations (ed.), Development and Environment, Report and Working Papers of a Panel of Experts Convened by the Secretary-General of the United Nations Conference on the Human Environment, Founex, Switzerland, June 4-12, 1971, United Nations, Geneva, pp. 123-139.
- Sachs, I., Bergeret, A., Schiray, M., Sigal, S., Théry, D. et Vinaver, K. (1981). *Initiation à l'écodéveloppement*. Paris : Privat, 365 p.
- Say, J.B. (1840). *Cours complet d'économie politique pratique*. Bruxelles : Haumann, 622 p.
- Sen, A. (1999). *Development as Freedom*. New York: Anchor Books, 366 p. Traduction française : *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*. Paris : Odile Jacob, Paris, 368 p., 2000.
- Villeneuve, C. et Richard, F. (2005). *Vivre avec le changement climatique, quoi de neuf ?* Sainte-Foy, Québec, Canada : Éd. MultiMondes, 382 p.
- Waas, T., Hugé, J., Verbruggen, A., & Wright, T. (2011). Sustainable Development: A Bird's Eye View. *Sustainability*, 3, pp. 1637-1661. [www.mdpi.com/2071-1050/3/10/1637](http://www.mdpi.com/2071-1050/3/10/1637) (cons. le 30 juin 2019)
- Wai, Z. (2007). Whither African Development? A Preparatory for an African Alternative Reformulation of the Concept of Development. *Africa Development*, Vol. 37, No 4, pp. 71-98. <http://ajol.info/index.php/ad/article/view/57322> (cons. le 30 juin 2019)
- WCED (1987). *Our Common Future*. World Commission on Environment and Development. Version française : CMED (1989). *Notre avenir à tous*. Montréal, Canada : Éd. du Fleuve, 432 p.